

## **DES DOCUMENTS PEU CONNUS SORTIS DE L'OUBLI**

La *Société d'histoire de Fréjus et de sa région* se propose de rééditer certaines études ou documents d'histoire ayant trait à notre proche région, peu accessibles ou simplement oubliés.

Dans le cas où les droits sur la propriété intellectuelle ne sont pas éteints, une autorisation écrite des ayants droit (s'il en existe) sera requise.

Dans cette optique, Daniel Brentchaloff nous a proposé de publier cette année un texte de Paul Roux<sup>1</sup>. Texte inconnu localement car de diffusion limitée, consacré à *l'Actualité des troubadours*, publié par le Centre régional de documentation pédagogique de Marseille en 1988. Nous le reproduisons ci-après, en respectant sa présentation.

### RAIMON FÉRAUT ET LE PAYS VAROIS DANS

#### « LA VIDA DE SANT HONORAT »

*Paul ROUX - Capoulié du Félibrige  
Fréjus*

Cette petite intervention aura au moins l'avantage de la brièveté et, nous devons le confesser, elle se présente tout de même comme un peu marginale, et pour plusieurs raisons.

Tout d'abord Raimon Féraut mérite-t-il le nom prestigieux de troubadour, lui qui ne figure pas dans la liste dressée par A. Jeanroy dans son livre fameux (« La poésie lyrique des Troubadours », Paris, 1934) ?

Si l'on conserve pour la vie de l'auteur les dates couramment admises (1245-1325) et si l'on admet que « La vida de Sant Honorat » a été composée de 1295 à 1300, nous serions un peu en dehors de la période généralement admise pour les véritables troubadours dont les plus récents seraient Guiraud Riquier et Peire Cardenal qui disparaissent vers 1280 ou 1285.

D'autre part, « Honorat » échappe aux genres traditionnels cultivés par les troubadours et se rattache plutôt aux ouvrages hagiographiques fréquents au Moyen Âge.

De plus, malgré peut-être la volonté de l'auteur – on peut en effet se poser des questions sur ce que dit Féraut à propos du « dreg provençal » – la langue comporte des traits dialectaux caractéristiques de la Provence au XIII<sup>e</sup> siècle et se soustrait quelque peu, heureusement pour nous ! à la « koinè » troubadouresque.

Au fond, tout cela n'a pas une grande importance et Mme Ingerård Suwe nous fournit une formule conciliatrice quand, à propos de « La Vida », elle parle de son auteur comme d'un « ancien troubadour » (page CXXXVII).

Mais voici un deuxième point de chicane possible : l'expression « pays varois »<sup>2</sup> peut surprendre, puisque, bien entendu, la division de la France en départements n'existait pas à l'époque de Féraut et de saint Honorat.

1 Paul Roux a fait l'objet d'un article dans notre Bulletin :

Alain Langlaude, En souvenir de Paul Roux. In *Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région*, 2007, 8, p. 72.

2 NDLR : le coté « pays niçois » a été développé par ailleurs. Voir par exemple :

André Compan, *Raimon Féraut, troubadour nissart (XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles)*.

Disponible sur : <https://www.departement06.fr/documents/Import/decouvrir-les-am/rr89-1984-02-pdf>

Il s'agit simplement d'une dénomination commode sans plus, pour limiter notre exposé dans l'espace. Elle compléterait ce qui a été procuré par M.M. Compan.

Puisque nous nous étendons sur ces excuses préliminaires, confessons que la plupart de nos textes reviennent aux livres III et IV, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas bénéficié de l'édition magistrale donnée par Mme Ingegård Suwe en 1943 (« La Vida de Sant Honorat, poème provençal de Raimon Féraut », publié d'après tous les manuscrits par Ingegård Suwe, Uppsala, 1943). Nos références demeurent donc fondées essentiellement sur l'édition de A. L. Sardou (1874) reprise par l'Abbé Marcel Petit en 1981.

Mais il est temps, tout de même, d'en venir à notre véritable exposé :

## **1<sup>ère</sup> partie. – Le rôle de saint Léonce, évêque de Fréjus**

On pourrait croire, à l'annonce de ce titre, à un accès de chauvinisme de notre part et à une volonté de rehausser un saint peu connu, au culte strictement local. Il n'en est rien, comme nous allons nous efforcer de le montrer.

### **A – La tradition fréjusienne et provençale**

#### **1. Les historiens traditionnels**

Nous n'avons certes pas la prétention d'épuiser la question ; nous laissons de côté les historiens anciens de Fréjus pour nous fonder sur quelques-uns des plus récents.

Citons par exemple J. Charles-Roux (« Fréjus », 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1909) qui écrit (à la page 54) : « De retour en Gaule, il [saint Honorat] vint à Fréjus, auprès de saint Léonce, attiré par la réputation, déjà répandue en tous lieux, de cet évêque, qui lui donna la prêtrise et lui concéda, dans son diocèse, un lieu désert, dans lequel il allait pouvoir satisfaire ses goûts pour la retraite. D'après une tradition très solidement établie dans le pays, ce lieu aurait été, non pas tout d'abord l'île de Lérins<sup>3</sup>, mais la solitude du cap Roux. Il existe en effet, au-dessus d'Agay, une grotte où l'on a ménagé une sorte de chapelle, et où, d'après la légende, saint Honorat se serait tout d'abord retiré, avant de se fixer à Lérins ».

Nous résumons la suite : troublé par la curiosité de ses admirateurs, Honorat songe à se réfugier ailleurs ; il aperçoit, du haut de l'Estérel, deux îles désertes et songe à s'y transporter.

J. Charles-Roux continue ainsi (page 55) : « Lérins dépendait de l'évêque de Fréjus. Quand Honorat voulut y fonder un monastère, il se mit d'accord avec Léonce pour établir un règlement, qui nous a été conservé. L'évêque retenait la plupart des prérogatives, tout en accordant à l'abbé certains droits et notamment celui d'être élu par la communauté ».

L'abbé J. B. Disdier (« Recherches historiques sur Saint-Léonce, évêque de Fréjus et Patron du diocèse », Draguignan 1864) se montre catégorique : il écrit, en effet, à la page 28 de son ouvrage : « Léonce de Fréjus et Honorat, fondateurs de Lérins, sont inséparables, dans l'histoire » ; et à la page 43 : « c'est à Léonce de Fréjus que la Provence est redevable de la fondation de ce monastère (Lérins) ».

Il convient de remarquer que, pendant des siècles, l'abbaye de Lérins a dépendu du diocèse de Fréjus et non de celui d'Antibes puis de Grasse.

---

3 NDLR : l'île Saint-Honorat.

## 2. Le sermon de saint Hilaire (« *Sermo de vite Honorati* ») source essentielle

Tous les historiens précités se fondent, en apportant au besoin quelques petites hypothèses supplémentaires, sur un texte fondamental, le sermon prononcé par saint Hilaire, successeur d'Honorat sur le siège épiscopal d'Arles.

Nous avons le bonne fortune de disposer actuellement d'une édition critique de ce livre, procurée par Mme Marie-Denise Valentin, agrégée de l'Université et religieuse dominicaine (« Hilaire d'Arles : Vie de Saint Honorat ». – Collections Sources chrétiennes, Paris 1977). (Il s'agit de la publication partielle d'une thèse soutenue à Nice en janvier 1975). Remarquons tout d'abord que, selon Mme Valentin (page 22) : « L'authenticité de la Vita n'a jamais été mise en doute ».

Que dit saint Hilaire, trop avare certes de détails pour notre curiosité de modernes ? Lors du passage d'Honorat, de son frère Venantius et du vieillard Caprais, l'évêque de Marseille (peut-être Proculus) cherche en vain à retenir auprès de lui les voyageurs. Ils partent pour l'Orient et Venantius meurt en Messénie ; sur le chemin du retour, on s'efforce de garder Honorat en Toscane, mais il préfère revenir en Gaule : « Le Christ le convie à pénétrer dans un désert proche de notre cité » (§ 15, 1, page 107). On peut penser que la cité est Arles.

Honorat se rend dans « une île inhabitée en raison de son aspect excessivement rebutant, inabordable du fait de la crainte inspirée par ses bêtes venimeuses, située au pied de la chaîne des Alpes... Sa situation insolite lui convenait ». Mais, voici le passage capital : « de plus il était charmé par le voisinage d'un homme saint et bienheureux dans le Christ, l'évêque Léonce, et lié à lui par une profonde affection » ; « *sancti ac beatissimi in Christo viri Leontii episcopi oblectatus uicinia et caritate constrictus* » (§15, 2, page 108).

Malgré les objurgations des gens des alentours qui s'efforçaient de le retenir auprès d'eux, saint Honorat s'établit dans l'île, se rappelant les paroles de l'Évangile : « *Ecce dedi uobis potestatem calcandi super serpentes et scorpiones* ».

« Alors pour la première fois lui sont imposées les obligations de la cléricature à laquelle il s'était longtemps soustrait... Et lui qui s'était refusé à accéder à cette dignité, voit cette dignité venir jusqu'à lui » (§ 16, 2, page 112).

Nous empruntons à Lenain de Tillemont (1637-1698), « aussi érudit que modeste », quelques précisions complémentaires : « Tout le monde convient comme d'une chose sans difficulté, que ce Léonce dont Saint Hilaire parloit publiquement avec tant d'estime, était l'Evesque de la ville de Fréjus en Provence, qui est honoré par l'Eglise le premier de décembre. On voit en effet que le monastère de Lérins a été sous Léonce, et ensuite sous Théodore son successeur » (Tome XII, page 468).

Le même auteur continue en ces termes : « Saint Honorat estoit prestre lorsqu'il rechercha l'amitié de S. Paulin. Et la suite de Saint Hilaire nous porte à croire qu'il fut élevé à cette dignité dès le commencement qu'il demeura à Lérins... Celui qui l'y engagea fut sans doute S. Léonce de Fréjus » (pages 479-480).

En définitive, le point essentiel à noter est l'« affection » d'Honorat pour Léonce et le fait que ce dernier est déjà évêque au moment de l'arrivée du premier en Provence.

### B – Le récit de Raimon Féraut

Nous ne reprenons pas le roman véritable composé par le poète ; nous nous attachons essentiellement à saint Léonce.

La première mention de Léonce se place au chapitre X (page 25) : Andronic, le futur Honorat, convertit son frère Girman, le futur Venans, que leur père avait chargé de le ramener à l'islam. Il remercie le Seigneur et attend le baptême, en disant : « *On nos batejaran Caprasis e Liontz* ».

On peut penser que Léonce est un des deux compagnons de saint Caprais quand celui-ci rencontre Andronic dans la forêt (chap. III, page 9). En fait, c'est plus tard Caprais qui baptise les enfants : Andronic devient Honorat et Girman, Venanci (chap. XV, page 32).

Quand Honorat va délivrer Charlemagne captif en Espagne, il emmène seulement Magonce (chap. XVIII, page 36) ; Venance se lamente à l'Argentière, « *Caprasis e Liontz li fasian compaynia* » (chap. XX, page 41).

Les saints quittent l'Argentière et arrivent à Fréjus dont l'évêque, saint Julian, a un frère estropié, Anolin. Honorat guérit le malade mais saint Caprais, craignant l'orgueil, entraîne avec lui dans la solitude d'Agay, Léonce, Honorat et Venance (chap. XXIV, page 50).

Plus tard, les habitants de Vienne, recherchant pour évêque « *lo sant home Mogontz* », viennent demander conseil à saint Léonce qui les conduit à la grotte d'Agay. Magonce accepte l'épiscopat sur l'intervention de saint Caprais (chap. XXVI, page 51).

Après la mort de Venance et de Caprais, des brigands musulmans s'emparent d'Honorat considéré comme un fidèle de « *Liontz de Frejus, que caza le heregia* ». L'un d'eux, nommé Lambert déclare : « *Aquest nos fara pieys que Liontz non a fach* » ; l'autre, Véran, suggère de le transporter dans l'île Auriana, infestée de serpents, ce qui est fait. Honorat voit dans le ciel Caprais et Venance qui le réconfortent. Il prie Dieu qui débarrasse l'île des serpents. Devant ce miracle, Lambert et Véran se convertissent et suivent désormais saint Honorat (chap. XXVIII, pages 54-55).

Autre épisode : saint Magonce, archevêque de Vienne, conduit Mayme de Riez, tout perclus, à la grotte de saint Caprais et de ses compagnons. Saint Léonce, rencontré à Fréjus, les accompagne. Les pèlerins trouvent la grotte vide. Magonce et Léonce s'accusent d'avoir abandonné leurs amis (chap. XXX, pages 62-63). Ils montent au sommet de l'Estérel et aperçoivent une colonne de feu s'élevant de l'île de Lérins. Ils y vont aussitôt et retrouvent saint Honorat qui leur raconte ce qui s'est passé (page 64).

### C – Quelques considérations sur ces divergences

Il faut reconnaître que les historiens ecclésiastiques se sont montrés, et à juste titre, sévères pour Raimon Féraut.

L'abbé Disdier rappelle (op. cit. page 14) que Baronius (César Baronius, 1538-1607), Cardinal et Supérieur de l'Oratoire, auteur des « *Annales ecclesiastici* » traite Féraut de « *tout à fait pesant et recouvert de toute part de la rouille de l'ignorance (ignorentioe rubigine undique obductus)* »).

Mais Valentin écrit : « La vida de Sant Honorat de Féraut reproduit les anachronismes de son modèle latin et ressemble plutôt à un roman proche des Quatre Fils Aymon qu'à une biographie historique. Sic transit gloria Honoratis (page 43).

Il est indéniable que Raimon Féraut a composé une sorte de roman, destiné peut-être en partie – avec cette ascendance hongroise du héros – à plaire aux Angevins de Naples.

Rappelons pour mémoire que saint Léonce et saint Honorat ont vécu au V<sup>e</sup> siècle ; que l'islam se développa après Mahomet (580-632) ; que des brigands musulmans ont pu dévaster nos côtes à la fin de la vie de Charlemagne (dont le règne s'étend de 768 à 814) ;

et que la véritable organisation politique de la Hongrie remonte à saint Étienne, roi de 997 à 1038.

Mais que faut-il penser de l'attitude de Féraut à l'égard du premier évêque véritablement notable de Fréjus ?

Saint Léonce joue un rôle à coup sûr dans la « Vida » mais il n'est pas encore évêque au moment de l'arrivée des voyageurs en Provence, puisqu'il est l'un d'entre eux, et surtout il ne prend aucune part à la fondation de l'abbaye de Lérins.

On peut hésiter sur la date de cette fondation : vers 410, selon une tradition (412 même selon Raoul Busquet, « Histoire de Provence », 1954, page 95), 400, selon M. I. Marrou. De toute façon, le témoignage de saint Hilaire est formel : saint Léonce est évêque au moment où saint Honorat s'établit à Lérins. Et ce Léonce ne saurait être l'archevêque d'Arles de ce nom, ami de Fauste de Riez, dont l'épiscopat se place vers 462-484.

On peut se demander – nous risquons là une hypothèse bien osée – si Raimon Féraut ne procède pas, tout en se laissant emporter par les charmes de la fiction et de l'anachronisme, d'une certaine tradition purement lérinienne, visant à diminuer saint Léonce pour mieux glorifier Honorat, comme Venance et Caprais, c'est-à-dire les purs « produits » de l'abbaye. Nous retrouverons peut-être d'autres marques de cette tendance.

## 2<sup>e</sup> partie – Les miracles de saint Honorat dans le pays varois

Nous établissons une distinction peut-être curieuse, mais que nous expliquerons dans un instant.

### A – Miracles « courants »

Ce terme de « courants » ne comporte aucune nuance péjorative ; c'est un mot commode qui nous permettra de mieux mettre en valeur des cas plus particuliers.

#### 1. À Fréjus

La ville a été le théâtre de deux miracles dont l'un se place à l'arrivée du saint dans le pays.

**a/** « Anolin lo despoderat » (chap. XXIV, vers 1825-1900 ; édition Suwe, pages 79-83 ; édition Sardou, pages 48-50).

Comme nous l'avons vu plus haut, le saint évêque de Fréjus, Julian, avait un frère tellement perclus, Anolin, que beaucoup de gens venaient le voir comme un « phénomène » (« *per meraviyllas* »). Le Saint-Esprit avait révélé au malheureux infirme qu'il serait guéri par un hôte de passage. Saint Julian, au courant de cet espoir, voit un jour venir vers lui saint Caprais et ses compagnons. Il les accueille chez lui. Anolin demande à Honorat de l'éloigner du feu. A peine le saint a-t-il touché l'infirme que celui-ci se sent « *guays e sans* » (« joyeux et en pleine santé »). Les voisins, d'abord inquiets, peuvent vite constater ce miracle.

Caprais, par crainte de l'orgueil, décide de partir avec ses compagnons, un soir ; ils marchent vers le levant, à travers la Maure, dans un bois sauvage ; ils arrivent au matin à la plage d'Agay. Une louve blanche les conduit à une grotte où sourd une eau très pure. C'est la « *balma de Bertolmieu* », selon ce que les habitants de l'endroit ont dit à Raimon Féraut (v. 1894).

Nous restons dans ce récit proches de la tradition déjà indiquée. Ces guérisons opérées

par attouchement sont fréquentes dans l'hagiographie. Pour la même époque, nous trouverions des exemples dans la Vie de Sainte Douceline etc.

**b/** Clariana (« De Fréjus », chap. CXIV, édition Sardou, page 180 ; 156 octosyllabes).

« A la fontayna d'Estelell », Clariana, de Fréjus, donne gratuitement à manger et à boire aux pèlerins qui se rendent au pardon de Lérins (de la veille de l'Ascension à l'Octave de Pentecôte). Des intempéries suppriment les récoltes du pays pendant deux ans et Clariana ne peut donc plus traiter les voyageurs. Elle a même des dettes et un de ses créanciers lui propose de payer ses confrères si elle lui donne la main de sa fille, Clariana, éplorée, invoque saint Honorat. On frappe à la porte : c'est un moine. Informé de la cause de ces pleurs, il conduit la femme auprès des coffres et des tonneaux que l'on trouve pleins. Clariana peut payer ses dettes, vivre avec ses provisions et marier sa fille à un jeune homme de bonne famille.

Quant au moine, il révèle qu'il est saint Honorat. Ce miracle, comme le constate Raimon Féraut, rappelle celui du prophète Élysée qui vint en aide à une veuve dont un créancier voulait réduire en esclavage les deux enfants (cf. « Deuxième Livre des Rois, IV, 1 à 7 ; Bible de Jérusalem, page 408).

## 2. À Toulon

Nous rencontrons deux miracles, tous les deux après la mort du saint.

**a/** « A Tholon » (chap. XC, Éditions Sardou, page 146 ; 106 alexandrins).

Jaufre, seigneur de Toulon, projette de marier à Cassian, fils du marquis de Marseille, Sibile, sa fille d'un premier lit. Mais Huga, sa deuxième femme, révèle par écrit à Cassian que sa fiancée a eu un amant, et Cassian renonce au mariage. Huga confirme les faits à Jaufre qui fait emprisonner sa fille.

Dans une grande assemblée, Huga reconnaît sa faute, par peur de saint Honorat. La vertu de Sibile est reconnue. Saint Honorat apparaît à Cassian et lui montre la fausseté de l'accusation. Le mariage a lieu.

Chaque année, les époux vont en pèlerinage à Lérins. Cassian, sur l'instigation des moines de cette abbaye, fait réparer le monastère de Saint-Victor de Marseille. Il y est enseveli avec son épouse.

**b/** « De Tholon » (chap. CVIII, Éditions Sardou, page 173 ; 104 octosyllabes).

Alaïs, de Toulon, rapporte une palme d'un pèlerinage à Lérins. Mais sa ville a été désertée à cause des guerres et elle s'en vient à Marseille. Pour subsister, elle veut vendre cette palme ; les changeurs se moquent d'elle. L'un d'eux, par dérision, propose d'acheter l'objet au poids ; la palme reste toujours plus lourde que tous les poids ajoutés. Le marchand s'émerveille, demande pardon et donne à Alaïs tellement d'argent qu'elle ne connaît plus la pauvreté.

Il serait séduisant de voir dans les guerres et la ruine de Toulon une allusion au sac de la ville par les Sarrasins, le 17 juillet 1178 (cf. Histoire de Toulon, Privat, page 22).

Inutile de dire que le prénom « Alaïs, Azalaïs », était fréquent en Provence, au Moyen Âge.

**3. À Agay** (« D'Aguases », chap. XVII, Édition Sardou, page 173 ; 20 alexandrins).

Le récit est un des plus courts que nous possédions. Deux femmes d'Agay, Huga et Douza, avaient l'habitude d'aller au pèlerinage de Lérins. La septième année, la tempête empêche la circulation des navires. Elles vont donc dans l'île en marchant et sans se

mouiller. Après leur passage, la mer s'apaise et les bateaux peuvent naviguer.

Les pèlerins racontent ce miracle dû à saint Honorat.

Remarquons que, d'ordinaire, ce sont les saints eux-mêmes qui reçoivent ce pouvoir de marcher sur les eaux, comme, selon la tradition locale, saint François de Paule arrivant à Fréjus.

## B – Deux cas plus spéciaux

Ces miracles retiennent davantage notre attention.

**1. À Hyères** (« Ad Yeras », chap. LXXXIX, Édition Sardou, page 142, 306 octosyllabes, ce qui en fait un des plus longs).

Nous insistons quelque peu parce que des historiens locaux, A. Denis et le Dr R. Chassinat ont parlé de cet épisode (cf. « Hyères ancien et moderne », par M. A. Denis, quatrième édition très augmentée et entièrement refondue par le docteur R. Chassinat, médecin à Hyères – Hyères, s. d. mais vers 1882, page 29) dans le cadre de « certains récits que la tradition populaire a fait parvenir jusqu'à nous ; car, sans avoir la certitude et l'importance des faits historiques, ils ne sont pas dénués d'intérêt... Le premier de ces récits est une légende pieuse concernant un membre de la famille de Fos, seigneur d'Hyères. Nous l'avons extraite d'un livre curieux imprimé à Venise en 1501... Ce livre fort rare est écrit en latin. Il a pour titre : *Vie de Saint Honorat* ».

Dans les anciennes éditions, A. Denis donnait pour référence « *Vita Sancti Honorati* », lib. 3, cap. 8 « *De filio Deodato in media maris vivo reperto, divisione aquarum* ». Il cite aussi certains passages en latin.

Voici un résumé du texte de Féraut : Anselme, marquis d'Hyères, se rendait chaque année en pèlerinage à l'île Saint-Honorat avec sa femme, en demandant d'avoir un enfant. La prière fut exaucée mais la dame mourut en couches. Le marquis appela son fils « Deode » (Dieudonna). Il se remaria, eut des enfants de sa deuxième épouse. Celle-là, jalouse de son beau-fils, accusa ce dernier de lui avoir fait violence, appuyée par tous ses parents. Le marquis, furieux, condamna son fils à être jeté à la mer. Le jeune homme se recommande à Dieu et à saint Honorat mais la sentence est exécutée.

La dame se réjouit, en pensant à l'héritage qu'allaient faire ses enfants, d'où les soupçons d'Anselme, puis elle avoue son forfait. Le père désespéré fait rechercher Deode en vain. Or il voit un moine qui le conduit près de la mer. Le saint homme frappe les flots d'une palme ; ceux-ci s'ouvrent et on trouve Deode sain et sauf. Le garçon révèle qu'il a été sauvé par un moine de Lérins, nommé Honorat.

Venu en pèlerinage à Lérins, le marquis demande à voir ce moine : il n'y en a pas de ce nom. On comprend, à la description donnée par Deode, qu'il s'agissait de saint Honorat lui-même. Deode prend l'habit monacal, son père le suit bien vite dans cette voie.

Nous sommes amenés à poser la question – insoluble pour nous pour l'instant – de cette vie latine. Sardou écrit (page X de son édition), en parlant de Raimon Féraut : « est-il véritablement l'auteur, comme l'ont avancé quelques personnes, d'un manuscrit imprimé plus tard, en 1501 à Venise, sous le titre : *Vita sancti Honorati*, et qui n'est guère qu'une contre-épreuve en prose latine de la légende en vers provençaux ? La chose est bien possible ; mais que cet écrit soit dû à la plume de Raimon Féraut ou de tout autre, qu'il ait été composé de même que le poème vers la

fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou après, toujours est-il qu'on ne saurait fixer à une date aussi récente l'origine de la légende elle-même : d'où nous pouvons conclure que le poète a bien pu embellir, amplifier même cette légende, mais qu'il n'en est point l'inventeur ».

On peut déceler quelques petites différences de détail entre les deux textes. Par exemple, dans le texte latin, la marâtre, voyant Déodat dans sa chambre, comprend tout à coup qu'elle peut le perdre. De même l'auteur marque que le jeune homme ne peut se débarrasser de ses étreintes.

Dans Féraut, la marâtre prend la parole au style direct pour accuser Déode « *Seyner, mot sui vituperada* » ; de même le marquis stigmatise l'attitude de son fils. Style direct aussi pour la prière de Déode, les menaces des parents, le repentir de la marâtre.

On note donc chez le poète un effort pour la vie, l'élément dramatique et édifiant ; il faut mieux manifester le miracle.

Relevons aussi quelques modifications dans les noms propres. Le marquis est appelé « Anselin » dans Denis, peut-être mauvaise lecture pour « Anselm(e) ». Dans Féraut nous lisons « n Anselme », « n Aselps », N Anselmps » et « n Anselms ».

Le fils objet du miracle est « Déodat » dans le texte de Venise ; dans Féraut « Diode » (4 fois), « Deode » (2 fois), « Dieude » (7 fois) ; l'origine est donc non « Deodatus » (donné par Dieu) mais « Deus dedit » (Dieu donna) (cf. Dauzat Dictionnaire des noms de famille et prénoms, page 177 ; et TdF).

Le thème de l'accusation formulée contre Deode rappelle Phèdre, Joseph calomnié par la femme de Putiphar (cf. Genèse 39,7 à 20), etc.

L'allusion à saint Nazaire, abbé de Lérins, permettrait de dater l'épisode ; mais une incertitude règne sur les dates de sa vie : selon Barralis (moine de Lérins au XVII<sup>e</sup> siècle), il aurait succédé à saint Fauste, vers la fin du V<sup>e</sup> siècle ; selon l'abbé Alliez (Histoire de Lérins, I, page 339), comme selon le « Gallia », il aurait vécu au VII<sup>e</sup> siècle, avant saint Aygulf (cf. Abbé Espitalier « Les Évêques de Fréjus du XI<sup>e</sup> siècle au XIII<sup>e</sup> siècle, 1894, page 29, note 2) ; il aurait fondé à Arluc un couvent de religieuses, restauré ensuite par saint Aygulf vers 660.

## 2. À Ampus (« A Enpuss, chap. LXXVI, Édition Sardou, page 124 ; 40 alexandrins).

Dans le lieu sauvage d'Ampus, un féroce dragon vivait dans une grotte. Par suite des pluies, le monstre abandonna son repaire et vint s'établir près de Saint-Hermentaire que les habitants quittent. Dix personnes qui se rendaient au pardon de Lérins sont attaquées ; saint Honorat, fort mari de l'aventure, vient à Saint-Hermentaire avec un compagnon ; il fait le signe de la Croix, lie le serpent de sa ceinture et l'attache à un rocher où il finit de mourir. Le lieu où mourut le dragon est appelé Draguignan.

Ce passage prend une certaine importance pour l'archéologie. Les spécialistes en effet se sont posé des problèmes à propos du lieu-dit « Antea » de la Table de Peutinger. E. Poupé (« L'emplacement d'Anteis », dans les Annales de Provence », Aix 1909 ; et aussi « Bulletin de la Société d'Études de Draguignan », 14 mai 1908, pages XVIII-XIX) se fondait notamment sur ce passage pour placer Antea au quartier de Saint-Hermentaire (c'est-à-dire tout près de Draguignan). M. l'abbé R. Royer (« Provence historique », tome IV, fascicule 15, janvier-mars 1954, pages 3 à 10) : le lieu-dit « Arquinaut », cité par Féraut, désigne, sur la carte de Cassini, une hauteur garnie de ruines dans la commune de Tourtour ; et les mots « chemin romain » ne désignent pas obligatoirement la « voie romaine » proprement dite.

Mais l'essentiel pour nous n'est pas là : l'essentiel c'est que Raimon Féraut escamote la légende de saint Hermentaire, cher au cœur des Dracénois.

Selon la tradition, c'est saint Hermentaire, peut-être évêque d'Antibes, qui aurait délivré le lieu du dragon ; un prieuré, placé sous le vocable de ce saint et dépendant de l'abbaye de Saint-Pons de Nice, existait à cet emplacement dès 1235.

Certains pensent que Raimon Féraut avait écrit précisément une vie de saint Hermentaire ; mais C. Chabaneau a montré « Revue des Langues romanes », t. XXIV, pages 157-174) que cette prétendue vie était en fait l'œuvre de Jean de Nostredame, « ce faussaire le plus impudent qui ait jamais infecté l'histoire de ses mensonges ». Nostredame s'inspire d'ailleurs pour une large part du récit de Féraut (cf. C. Doublet « Recueil des Actes concernant les évêques d'Antibes », 1915, pages XII et s).

Un « Armentarius » était évêque d'Antibes en novembre 442 et assistait au concile de Vaison, mais rien ne prouve qu'il correspond au saint de la tradition, « dont la mémoire est en singulière vénération dans la Basse-Provence », selon C. F. Achard (Dictionnaire de la Provence et du Comté Vanaissin, tome I, page 394).

Féraut conserve le nom du lieu, mais attribue à saint Honorat le miracle qui rappelle en principe un autre.

\*

\* \*

## Conclusion

On peut trouver que la place faite au pays varois par Raimon Féraut reste assez restreinte. Nous avons sept miracles en tout, alors que la seule ville d'Arles en compte cinq et que l'activité – si l'on peut s'exprimer ainsi ! – se manifeste jusque dans le Languedoc, la Ligurie et même Pise et la Catalogne.

Saluons tout de même la plus ancienne mention de l'« Esterel » et posons une question à laquelle nous sommes totalement incapable de répondre, nous nous plaisons à dire pour l'instant : sur quoi sont fondés ces miracles complaisamment rapportés par Féraut ? Sur une tradition proprement lérinienne ? Sur le désir de complaire à certaines familles amies – ce qui rapprocherait de l'ascendance hongroise prêtée à saint Honorat ; sur des possessions anciennes de l'abbaye de Lérins (ce qui pourrait jouer pour Hyères, Arluc, etc.) ? ou sur une pure fantaisie romanesque ?

Voilà des possibilités de recherches futures.

